

Leclercq, et ils agréèrent à leur choix la moitié de notre couvent, du jardin et de notre enclos défriché..." Les deux familles religieuses vécurent deux ans sous le même toit, partageant les mêmes privations et les mêmes fatigues et travaillant dans l'harmonie la plus parfaite au progrès de la religion dans la Nouvelle-France.

Près du pont Bickel qui relie actuellement la Pointe-aux-Lièvres au village Stadacona, au confluent de la rivière Saint-Charles et de la petite rivière Lairet et par conséquent à une petite distance du monastère franciscain, les Jésuites se firent construire dans l'intervalles une maison et une chapelle; le site était bien choisi et des plus agréables. En 1627, ils se séparèrent des Récollets et allèrent habiter leur nouvelle maison qui était suffisamment avancée pour les recevoir. Les terres avoisinantes leur avait été concédées l'année précédente par le duc de Ventadour et avaient reçu d'eux le nom de seigneurie de Notre-Dame des Anges. Cette maison de la rivière Saint-Charles fut la principale résidence des Jésuites pendant plusieurs années.

Dès l'année suivante (1628), les Kertk remontèrent le fleuve avec des vaisseaux anglais, et après avoir pris le bétail qui se trouvait au cap Tourmente, ils vinrent sommer Champlain de céder Québec à l'Angleterre; mais cette bravade fut inutile. La réponse si digne et si ferme de Champlain déconcerta l'ennemi qui prit le parti de se retirer. Les Kertk, en redescendant le fleuve, rencontrèrent la flotte française qui venait au secours de Québec sous le commandement de Roquemont et s'en emparèrent: deux jésuites, trois récollets et quelques colons français furent faits prisonniers. La ville, privée depuis trois ans des secours de la mère-patrie, était réduite à la dernière extrémité; la ration de chaque homme n'était depuis longtemps que de sept onces de pois par jour; aussi lorsque les Kertk reparurent devant Québec, le 19 juillet 1629, Champlain se voyant sans poudre, sans vivres, sans espoir de secours, prit le sage parti de se rendre. D'après le texte de la capitulation qui était assez favorable, tous les religieux devaient quitter le pays, n'emportant avec eux que leurs robes et leurs livres.

Les bons Pères Récollets n'eurent pas trop à se plaindre de leurs nouveaux maîtres; ils en obtinrent la promesse formelle qu'il ne leur serait causé aucun dommage. D'ailleurs leur pauvreté bien connue les mettait à l'abri des convoitises de l'ennemi; on leur déroba un calice, il est vrai, mais les chefs furent si indignés de ce vol commis en violation de leurs engagements, qu'ils jurèrent d'en faire une punition exemplaire, si l'auteur venait à être connu.

"Les Révérends Pères Jésuites, dit Leclercq, reçurent un traitement tout opposé, car leur maison fut pillée et tout ce qui s'y rencontra devint la proie des soldats: on les obligea même de s'embarquer le lendemain avec le sieur de Champlain et tous les Français qui firent voile pour Tadoussac; mais les Sieurs Louis et Thomas Quere (Kertk), l'un amiral et l'autre vice amiral de la flotte anglaise, permirent à nos Pères de rester à Québec; ils témoignèrent même publiquement que volontiers ils les eussent laissés en Canada, s'ils n'eussent pas eu des ordres précis du roi d'Angleterre de les repasser en France; qu'ils pouvaient cependant agir avec eux familièrement et avec la même liberté qu'ils avaient avant la prise de Québec; qu'ils recevraient leurs visites pour agréables et que bien loin de leur interdire l'exercice de notre religion, ils les priaient de ne prendre d'autre vin, pour célébrer la sainte messe, que celui qu'ils leur offraient de bon cœur."

"Nos Pères vécurent ainsi paisiblement six semaines après la prise de Québec, et reçurent beaucoup de civilité des Anglais jusqu'au 9 septembre 1629, qu'ils s'embarquèrent avec le Sieur de Pontgravé qui était resté à Québec à cause de son indisposition, pour aller rejoindre les Pères Jésuites, le Sieur de Champlain et tous les Français de la colonie qu'on avait fait passer à Tadoussac, le lendemain après la prise de Québec. On laisse à juger quelle fut la douleur des missionnaires des deux instituts, lorsqu'ils se virent obligés d'abandonner une mission qu'ils aimaient si tendrement. Dans l'espérance que nos Pères avaient d'y retourner au plus tôt, ils cachèrent en différents endroits une partie de leurs ustensiles et serrèrent dans une caisse de cuir les principaux ornements d'église avant leur départ de Québec pour Tadoussac. La flotte mit à la voile pour l'Angleterre le 14 septembre et arriva le 18 octobre à Plymouth, où nos religieux séjournerent cinq à six jours, après lesquels ils furent conduits avec quelques Français à Londres, et de Londres à Calais, le 29 d'octobre de la présente année 1629, et arrivèrent ensuite heureusement dans notre couvent de Paris. (1)

Ce récit du Père récollet, Chrestien Leclercq, qui fit imprimer son ouvrage en 1691, concorde en tout avec celui du Frère Gabriel Sagard, qui écrivit son *Histoire du Canada* vers 1634.

(à continuer.)

L'Abaille.

"Forman et hec olim meminisse juvabit."

QUÉBEC, 13 JANVIER 1881.

Les nouveaux programmes.

On nous permettra de dire un mot des nouveaux programmes du baccalauréat qui devront être en force l'année prochaine, 1881-82. Ces programmes seront prêts dans quelques jours, sauf le programme de philosophie qui ne sera fait qu'au commencement des vacances.

En dépôt de notre titre, nous ne signalerons pas tant les modifications apportées par le congrès des collèges affiliés aux anciens programmes, que certains changements aux règlements du baccalauréat et de l'inscription, changements demandés et formulés d'abord par le susdit congrès, puis adoptés et ratifiés par le Conseil universitaire.

A l'article V on lit: "Pour la détermination des matières d'examen, tous les Supérieurs des Collèges affiliés envoient au Recteur simultanément et séparément chacun une série complète de questions dans autant d'enveloppes distinctes qu'il y a de séances, en ayant soin, pour les matières de mémoire du Premier examen et pour toutes les matières du Second, d'indiquer le nombre de points qu'ils attribuent à chacune des questions qu'ils choisissent pour le concours. La matière de chaque séance est tirée au sort parmi toutes celles qui sont envoyées pour cette séance."

Le nombre de points affecté à chaque question est donc indiqué avec la question proposé, mais pour l'usage des correcteurs seulement. On ne doit pas le faire connaître aux candidats au moment du concours. Une petite note dit que les questions d'Histoire du Canada ne doivent pas exiger de longues réponses, afin de permettre aux élèves de donner plus de soin à la rédaction anglaise de ces réponses. En effet le nombre de points affectés à l'anglais a été légèrement augmenté au dernier congrès.

Nous arrivons au nombre de points donnés à chaque matière. Le thème et les versions ont dix-huit points comme par le passé. Pour établir l'uniformité dans la correction de ces devoirs voici ce qui a été réglé.

--Pour les Versions (latine et grecque), les correcteurs, avant d'ouvrir les copies des élèves, divisent au meilleur de leur jugement, la version en plusieurs parties, et distribuent les 18 points entre ces diverses parties proportionnellement à leur importance relative. La correction est d'abord faite au point de vue de l'exacte fidélité à rendre

(1) Établi par le Roi de France au Canada, t. I, p. 309, etc.